

t. 818.0 - MN/ff

3003 Berne, le 4 février 1971

ad: o.713-84-VHNote à la Division des Organisations internationalesComité préparatoire de la conférence  
des Nations Unies sur l'environnement

an	WT	VH					a/a
Datum	5.2	5.2					
Visa	W	W					W
EPD			-5.2.71				11
Ref.							o.713-84

Le rapport que le Secrétariat des Nations

Unies a préparé en vue de la deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence de Stockholm n'appelle pas de remarque de notre part; tout au plus tenons-nous à formuler quelques considérations d'ordre général que nous vous livrons ci-dessous.

Actuellement notre Service ne peut être concerné que d'une manière très générale par les travaux préparatoires de cette conférence. Nous n'en sommes pas moins conscients de l'importance que revêt la question de l'environnement pour les pays en développement.

La protection du milieu dans lequel l'homme aspire à vivre concerne l'ensemble de l'humanité, les pays développés (industrialisés) comme les pays en développement (qu'ils soient sur la voie de l'industrialisation ou sur celle du développement d'une agriculture moderne). L'annexe I du document mentionné, "Liste annotée de questions susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour de la conférence (...)", fait état d'un nombre impressionnant d'aspects de la question dont beaucoup concernent directement les pays en développement.

./.



Il est à prévoir que la conception même de la coopération technique s'en trouvera modifiée tant il est vrai que des notions ne manqueront pas de se dégager des travaux en cours à tous les niveaux (scientifique, institutionnel, éducatif), notions qu'il faudra intégrer dans tout processus d'analyse de projets potentiels et d'exécution de projet en cours ou en voie de réalisation.

Les aspects suivants de la question, que nous jugeons essentiels, nous semblent mériter attention; ils conditionnent aujourd'hui déjà les efforts de développement (au niveau de la coopération technique) lorsque ceux-ci sont entrepris avec un souci d'approche interdisciplinaire :

(nous nous référons à la classification des thèmes proposée dans l'annexe I déjà mentionnée)

- répartition de la population entre les zones rurales et les zones urbaines; (Cat. 1/1)
- utilisation rationnelle des ressources locales; (1/1)
- formation et amélioration de la main-d'oeuvre; (1/2)
- surpeuplement; (1/3)
- mise en valeur des terres; (1/4, a)
- services sociaux; (1/3)
- développement industriel, problèmes connexes; (1/4, b)
- logement, développement communautaire; (1/4, c)
- infrastructure; (1/4, d)
- adduction d'eau, problèmes connexes; (1/4, e)

- 3 -

- Tous les aspects de l'utilisation rationnelle des ressources communes (Cat. 2), notamment :
- agriculture; (2/3, a)
- sylviculture; (2/3, b)

Nous n'entrevoions pas, pour l'instant, en revanche, la possibilité de faire de la coopération technique dans le domaine de la lutte contre les nuisances (par exemple), puisque nous ne sommes pas encore à même de maîtriser notre propre développement industriel et infrastructurel.

Nous notons avec satisfaction que plusieurs thèmes seront consacrés directement aux problèmes que pose, tant aux pays développés qu'aux pays en développement, la protection de l'environnement, au niveau de leurs relations mutuelles en fonction d'une croissance économique et sociale des seconds. [Aspects économiques, financiers et sociaux des problèmes de l'environnement (Cat. 4)].

Nous pensons enfin que les aspects éducatifs des problèmes de l'environnement (Cat. 5) ne doivent pas être négligés dans les pays en développement, même si, à première vue, il n'y a pas encore péril en la demeure dans ces pays-là.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Coopération technique.

P. O. *Steinhäuser*